

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE CHAUFFAGE ?

PROFESSIONNELS*

Grand Lac et l'Avant-Pays Savoyard
vous accompagnent dans vos projets !

PRIME CHALEUR
RENOUVELABLE

JUSQU'À

60%

D'AIDE FINANCIÈRE

*disposant d'un numéro SIRET

GRAND
LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

avantpays
savoyard
SYNDICAT MIXTE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME CHALEUR RENOUVELABLE

QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- ✓ Avoir un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités, bailleurs aménageurs, copropriétés, industries, agriculteurs, promoteurs...).
- ✓ Candidater avant de signer les travaux.
- ✓ Respecter les critères techniques.
- ✓ Assurer le suivi de l'installation lors de l'exploitation et en rendre compte à l'ADEME pour la première année.

QUELS FINANCEMENTS



BOIS
ÉNERGIE



SOLAIRE
THERMIQUE



GÉOTHERMIE



RÉSEaux DE
CHALEUR

Les études sont financées de **50 à 70 %**
et les travaux d'énergies renouvelables thermiques **jusqu'à 60 %**.

QUELS AVANTAGES

- ✓ une subvention simple, lisible, mobilisable dès le 1^{er} MWh produit.
- ✓ un accompagnement de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement.
- ✓ un fonctionnement administratif simplifié avec interlocuteur

QUI CONTACTER ?

Maxime PIROT - Chef de projet
07 88 68 02 83 - m.piro@grand-lac.fr